

# CRA : allégorie des manquements aux droits

**La préfecture veut du chiffre, la police et la gendarmerie en font. Seulement, la pierre angulaire des reconduites n'est pas au niveau.**

15h00 À PAMANDZI, cour du Centre administratif de rétention (CRA), orientation sud-est. Il fait très chaud : 35° C. L'espace est occupé par divers véhicules, un tout terrain des équipes terrestres de la PAF, quelques véhicules de fonction ; vides de tout occupant. Pourquoi risquer l'insolation lorsque les locaux de l'état major sont climatisés et les locaux de rétention presque ventilés ? Pourtant, un fourgon blanc semblable à ceux utilisés pour le transport scolaire est occupé par une dizaine de personnes. Il y a trois enfants, l'un d'eux doit avoir deux ans tout au plus. Ils sont en attente d'intégration. Les hommes ont été arrêtés le matin à 8h, les femmes et enfants à 10h30. Les hommes sont menottés, les femmes s'occupent des enfants. L'un d'eux a vomi dans le véhicule à l'arrêt, non climatisé. De l'eau leur a été distribuée, mais ils n'ont pas mangé. Des militants de la Cimade s'enquêtent de la situation des personnes retenues avec leur proche qui attendent à l'extérieur de l'enclos. Un faré a été construit il y a quelques mois pour qu'ils patientent, à l'ombre. Ce jour-là, ils attendront pour rien - aucune visite n'est autorisée. Le bâtiment est surpeuplé, 128 personnes dans 136 m<sup>2</sup>. Rien d'exceptionnel : malgré l'augmentation continue des moyens et des effectifs de la PAF ces dernières années, le CRA, lui, reste le même.

## Les difficultés pour visiter les retenus

"Je ne peux pas rentrer voir une amie qui n'a pas de famille, j'étais déjà venu ici une fois pour mon grand frère, c'était la même chose, pas de visite", rapporte Sitty à gauche de la porte coulissante, la tête penchée pour tenter de saisir ce qui se passe. Ici, les visiteurs regardent en catimini le bâtiment, ils n'osent pas se tenir face à l'entrée de peur que cela compromette leur chance d'entrer.

Derrière les grilles, au-delà de la cour, des baluchons d'affaires sont entassés, signe que les occupants d'un *kwassa kwassa* sont dans les locaux de la PAF. En effet il est rare, lors d'une opération terrestre, que les personnes arrêtées soient autorisées à récupérer ne serait-ce que quelques affaires pour l'éventuelle reconduite à la frontière qui les attend. La plupart du temps, elles sont reconduites avec ce qu'elles avaient sur le dos lors de leur arrestation. Les visites, lorsqu'elles peuvent avoir lieu, permettent de transmettre un peu d'argent et quelques affaires, afin de ne pas être totalement démunis à Anjouan. In extremis, Mohamed, qui attendait depuis plusieurs heures devant les portes, a été autorisé à remettre, de la main à la main, un sac à son frère se trouvant dans le bus le conduisant au Maria Galanta.



Cinq médecins du CHM sont à tour de rôle d'astreinte, chaque après-midi de la semaine au CRA. Une infirmière est présente tous les jours jusqu'à 18h. Il n'y a pas de présence médicale la nuit, ni le week end. Mais dans le cas présent, ni le médecin, ni l'infirmière n'ont été prévenus de la présence des naufragés du parking qui se trouvent dans le bus à l'arrêt. La raison est simple : n'étant pas "intégré" au CRA, ils ne peuvent être ajoutés à la liste d'attente pour la visite médicale. Quand la rigueur administrative prime, pas sûr que tout le monde y gagne...

A 15h50, le médecin reçoit les trois enfants ainsi que leur mère. Il a été prévenu par l'association présente sur place. La Cimade est la seule structure privée, sans accord particulier avec la préfecture, à disposer d'habilitations afin de s'enquérir de la situation des retenus. L'accès n'est pas toujours garanti aux membres. La pièce visite n'est qu'aléatoirement disponible : parfois, elle peut servir, de façon abusive et illégale, de salle d'interrogatoire pour les passagers présumés placés en garde à vue ; souvent, elle est tout bonnement fermée lorsqu'il y a un mouvement vers la gare maritime. Aucune intégration en rétention n'est admise

lorsqu'il y a un mouvement. Voilà pourquoi les "passagers" du bus y sont retenus. Le mouvement, ici, se traduit par les allers-retours du bus appartenant à la SGTM (Maria Galanta et Princesse Caroline), du centre de rétention à la gare maritime, où ils embarquent sur l'un des deux bateaux effectuant la traversée vers Mutsamudu.

## Pour 20.000 euros de cache-misère

La gêne des policiers est palpable lorsqu'on leur demande depuis combien de temps les personnes du bus sont enfermées au soleil. "Pas longtemps" nous répond-on laconiquement. Les deux policiers en charge du véhicule s'impatientent, ils laissent à tour de rôle les personnes prendre l'air. A 16h15, elles sont finalement invitées à l'ombre, six à huit heures après leur arrestation.

A l'intérieur, deux pièces d'enfermement : femmes et enfants dans l'une, les hommes dans l'autre. Aujourd'hui, ce sont 63 hommes, 23 femmes et 39 mineurs dont 7 ont moins de 2 ans. La cellule de garde à vue, qui n'a rien à faire dans un centre de rétention, enferme trois personnes. L'aménagement n'existe pas : une télé, trois tapis de sol (100 par 100 cm), trois matelas vétustes (70 par 200 cm) pour la salle des femmes et des enfants. La capacité théorique du centre est de 60 personnes.

Des travaux ont été effectués ces dernières semaines, 20.000 euros ont été débouqués en urgence pour carrelage la salle des femmes et passer un coup de peinture. "Plutôt cache-misère ces travaux. Les demi-portes des toilettes ont, certes, été peintes mais les trous y sont toujours !", rapporte une militante de la Cimade.

La direction de la Police aux frontières, qui gère le centre, se félicite d'un faible temps de présence des personnes retenues, 0,94 jour, en baisse constante chaque année. Soit dit en passant l'ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers à Mayotte spécifie, dans son article 4, que le "refus d'entrée

ne peut donner lieu à une mesure de rapatriement contre le gré de l'intéressé avant l'expiration du délai d'un jour franc".

## La communication, tout un poème

Les conditions n'étant pas optimales, on pourrait applaudir. L'argument est facile, les conditions ne sont pas terribles mais pour compenser on les reconduit fissa. Le hic est que dans le lot, certains ne sont pas reconductibles. Le laps de temps est alors réduit pour réunir les pièces justificatives, les transmettre à la préfecture qui statue sur le dossier et transmet sa décision à la PAF.

Autre source d'incompréhension : à qui s'adresser ? Plusieurs témoignages évoquent une désinformation à l'accueil de la préfecture. "Je suis arrivé le matin à 7h à la préfecture, on m'a alors dit à l'accueil que c'est à Pamandzi, auprès de la PAF que je devais déposer les papiers. J'ai insisté, ils ont fini par me laisser entrer. Mon petit frère, arrêté la veille, est arrivé à Mayotte avant l'âge de 13 ans. La préfecture a demandé sa libération", confie Sarah. C'est bien la préfecture qui est l'instance décisionnaire pour étudier les dossiers et éventuellement décider d'une libération. Le temps perdu pour un aller retour inutile en Petit Terre peut facilement compromettre les chances d'une libération.

A 16h30, un homme d'une trentaine d'années sort du centre en larmes. Il a passé vingt heures enfermées, alors que son statut de père d'enfant français le protège d'une reconduite. Il avait, dès son arrestation par la gendarmerie, toutes les pièces justificatives sur lui. Vingt heures pour être entendu. Il y a, semble-t-il, un problème de dialogue. Sans causerie superflue, la police est tout de même contrainte d'enregistrer les souhaits des prisonniers, notamment en ce qui concerne les demandes d'asile.

## Des demandeurs d'asile qui ne le demandent pas

Pour les militants associatifs de différentes structures, il y a de gros manquements sur ce sujet. L'ordonnance spécifique que la notification des droits doit être faite dans une langue que les personnes emprisonnées comprennent et que toute demande d'asile doit être prise en compte. Selon un militant qui suit de nombreux dossiers de ce type, la demande n'est pas forcément prise en compte, contrairement à ce que dit l'ordonnance.

"Plusieurs personnes dont je suis la situation ont été arrêtées, elles viennent des Grands Lacs et savent pourquoi elles sont là : l'asile. Il n'y a aucune raison qu'elles ne demandent pas ce statut au CRA." La préfecture lui a répondu que sur ces cas précis ils n'avaient rien demandé... Etonnant. Ni la préfecture, ni la PAF n'ont souhaité répondre à nos questions.

Les rapports de la Commission de déontologie de la sécurité (CNDS) et du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), avaient sévèrement dénoncé les manquements du CRA en 2008 et 2009. La situation tarde à bouger. Il y aurait des problèmes de fournisseurs par exemple. Des matelas commandés il y a un an ne seraient toujours pas arrivés à destination.

Un nouveau CRA doit sortir prochainement de terre près de l'usine de dessalement avec tout le confort moderne. L'Etat aurait récemment débouqué 25 millions d'euros à ce titre.

A 19h30, deux camions se présentent, 30 nouvelles personnes sont "intégrées". Ce sont les cinquième et sixième convois de l'après-midi. Au sud-est, rien de nouveau.

AXEL LEBRUMAN

## Le Maria Galanta prend soin de sa clientèle

"POUR nous la priorité, c'est le développement touristique", affirmait au site d'information malango-actuelite.fr, fin 2005, Michel Labourdère, directeur de la SGTM, lors de l'arrivée du Maria Galanta dans les eaux de l'archipel. Aujourd'hui, la quasi-totalité des traversées du Maria Galanta ou du Princesse Caroline vers Mutsamudu se fait avec une majorité de personnes reconduites. Tant pis pour l'objectif initial. D'ailleurs, pour coller à ce marché en pleine expansion, un bus des transports en commun de la ville de Toulouse (avec les panneaux "validez votre ticket", le bouton "arrêt demandé" et tout le toutim), a été acquis par l'armateur. Avec ce genre de matériel, deux aller-retour CRA/Gare maritime, et le bateau est plein. Moins de rotation, meilleure "gestion des flux", transport confortable en véhicule climatisé... Des atouts indéniables pour conserver la principale clientèle de la compagnie.